

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1128

15 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l.	54109	Batanga S.A.	54111
Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	54105	Blue Crest Holding S.A.	54098
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	54110	Bock Capital Investors S.à r.l.	54123
AIPP Asia Soparfi S.à r.l.	54099	Business Solutions Builders (Luxembourg) ..	54143
AK Conseil & Stratégie	54101	Curesto Holding S.à r.l.	54135
Alliance Laundry Equipment Receivables Europe S.A R.L.	54100	Dubaian Investment Opportunity S.à r.l.	54101
AMP Capital Investors (Luxembourg) S.à r.l.	54100	Linden Developpement S.A.	54106
Amplio Group S.A.	54099	LVHF Luxe S.A.	54108
Amstar Europe Management S.à r.l.	54098	Meng Drogerie +	54111
Aptean Parent Co S.à r.l.	54102	Merck Holding S.à r.l.	54108
Arco Investments S.A.	54101	Midmac Holding Corporation S.A.	54106
Ascent Holding S.à r.l.	54105	Mirko S.à r.l.	54110
Audrey Holdco S.à r.l.	54098	Miskina Properties Luxembourg	54109
Auto Contrôle S.à r.l.	54110	muXtream S.A.	54109
Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.	54102	QubicaAMF Worldwide S.à r.l.	54131
Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l.	54102	RIEM	54106
Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l.	54103	Royon S.A.	54107
Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l.	54103	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A.	54107
Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l.	54103	Seasight Holdings S.à r.l.	54107
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.	54104	Top Pro Sport Investment S.A.	54142
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l.	54104	Trina Solar (Luxembourg)	54138
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.	54104	Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	54140
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.	54104	Vermeg Luxembourg	54143
Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.	54105		

Blue Crest Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 88.539.320,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.218.

—
Extrait des résolutions prises par L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2016:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean Lambert, administrateur et président de la société avec effet au 31 décembre 2015.

- Nomination avec effet immédiat de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, né le 3 décembre 1970 à Knokke (Belgique), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

- Nomination, avec effet immédiat de Monsieur Odysseus Kyriakopoulos, né le 25 septembre 1962 à New-York, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 21, Amerikis Street, GR-10672 Athènes, Grèce, nouvel administrateur de la société.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016064272/22.

(160025834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Amstar Europe Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 183.593.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que l'associé unique de la société a décidé le 10 février 2016 de révoquer le mandat de Arnold uit de Bos et de nommer les personnes suivantes comme gérants, pour un temps sans limitation de durée:

- Jens Jochen Haarkötter, né le 27 mars 1968 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), demeurant au Weststrasse 3, 6340 Baar, Suisse; et

- Jason Michael Lucas, né le 11 juillet 1980 à Wheat Ridge (Colorado, États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 9 Sandy Lake Road, Englewood, Colorado 80113, États-Unis d'Amérique.

Il convient de noter que la société est représentée et engagée, à l'égard des tiers et en justice, par tous les gérants agissant conjointement et que les gérants disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016064223/21.

(160026012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Audrey Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 129.044.019,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.974.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 31 décembre 2015, que l'associé unique de la Société, Audrey Topco S.à r.l., a transféré la totalité des 1 part sociale qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Green Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 201.862;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Audrey Topco S.à r.l. 6,484,624,099 parts sociales ordinaires (Stammanteile)
 Audrey Topco S.à r.l. 641,977,783,700 parts sociales préférentielles (Vorzugsanteile)
 Green Topco S.à r.l. 1 parts sociales ordinaires (Stammanteile)
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016064232/21.

(160025842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.607.

—
EXTRAIT

Suite la fusion de Aberdeen Management Services S.A par Aberdeen Global Services S.A. en date du 1^{er} décembre 2015, les associés de la société sont les suivants:

- AIPP Asia Select FCP SIF, représenté par Aberdeen Global Services S.A. avec siège sociale au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et avec 2.360 parts sociales.

- AIPP Asia FCP SIF, représenté par Aberdeen Global Services S.A. avec siège sociale au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et avec 2.950 parts sociales.

A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société, Mme Martha Alexaki et Mme Sarah Barely résident désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064246/20.

(160026107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Amplio Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.675.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016, 2LAC/2016/331, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme AMPLIO GROUP S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.675, constitué en date du 5 février 2009 par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 507 du 9 mars 2009.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 12 octobre 2015, publié au Mémorial C, numéro 3407 du 21 décembre 2015.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l., et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société AMPLIO GROUP S.A. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064250/29.

(160026519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

AMP Capital Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.092.

—
EXTRAIT

En date du 10 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 10 février 2016;
- Mme Fionnuala Price, née le 21 avril 1978 à Cork et avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la Société avec effet au 10 février 2016, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064249/16.

(160026432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Alliance Laundry Equipment Receivables Europe S.A R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.462.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 janvier 2016

En date du 14 janvier 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Vladimir Mornard de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 8 janvier 2016;
- De nommer Monsieur François-Xavier Goossens, né le 8 mai 1976 à Bruxelles, (Belgique), résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B avec effet au 25 janvier 2016. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Jeffrey Thoms
- Rice Todd
- Oomke Blaauw

Gérants de catégorie B:

- François-Xavier Goossens
- Maurice Pereira-Salgueiro

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016064248/27.

(160025843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

AK Conseil & Stratégie, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.068.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.363.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la Société du 1^{er} janvier 2016

En date du 1^{er} janvier 2016, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société, pour le porter du 15-17 Bd Roosevelt L-2450 Luxembourg, au 51 Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour AK Conseil & Stratégie S.à r.l.

Alexandre KRIVINE

Référence de publication: 2016064247/16.

(160026177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Arco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.822.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 février 2016

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, financial product manager, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.
3. De modifier les adresses des administrateurs auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit:

Alain NOULLET: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Clive GODFREY: 8, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016064258/21.

(160026575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Dubaian Investment Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.130.

—
Il est notifié qu'en date du 04 janvier 2016 la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de l'associé, Investment Select II S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B116729 auprès du R.C.S. Luxembourg du 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUBAIAN INVESTMENT OPPORTUNITY S.à r.l.

Joost A. Mees

Gérant

Référence de publication: 2016064405/16.

(160026200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Aptean Parent Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.191.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2016

En date du 9 février 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016:

* Monsieur Brian Niranjan SHETH, gérant de catégorie A

* Monsieur James Patrick HICKEY, gérant de catégorie A

* Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B

* Monsieur Elvin MONTES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Aptean Parent Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064963/21.

(160027706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 127.640.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 12 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016064978/17.

(160027806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.344.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 8 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016064979/17.

(160027564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.641.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 12 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016064980/17.

(160027805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.364.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 8 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064981/17.

(160027317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.484.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 8 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064982/17.

(160027316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 8 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064983/17.

(160027315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.051.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 12 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016064984/17.

(160027804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.397.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 12 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016064985/17.

(160027803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.345.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 8 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016064986/17.

(160027565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Ascent Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.012.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.206.

—
Extrait des résolutions des actionnaires de la société Ascent Holding S.à r.l. du 20 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016,

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064971/17.

(160026793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

—
EXTRAIT

Suite à la fusion de Aberdeen Management Services S.A par Aberdeen Global Services S.A. en date du 1^{er} décembre 2015, l'associé unique de la société sont suivant:

- Aberdeen Dynamic European Property Fund of Funds, compartiment du FCP Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds représenté par Aberdeen Global Services S.A. avec siège sociale au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société, Mme Martha Alexaki et Mme Sarah Barely résident désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016064942/19.

(160026903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Linden Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 88.865.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 janvier 2016

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 janvier 2016, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Mille de son mandat d'Administrateur avec effet au 1 juillet 2015. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Alexandra Dallüge, employée privée, née le 21 juin 1989, à Siegburg (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alexandre Taskiran de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 23 décembre 2015. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Joanna Drozd, employée privée, née le 16 juin 1980, à Opole (Pologne), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

LINDEN DEVELOPPEMENT S.A.

Référence de publication: 2016065347/21.

(160027700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Midmac Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.669.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 14 janvier 2016

- Les mandats d'Administrateur de Mr. Munah J. HAWILA, Docteur, résidant au 8830 Long Point, Suite 206, Houston 77055, Texas, États-Unis, de Mr. Ramzi R. NASSIF, Manager Financier, résidant au 12, Parkmead, Roehampton, Londres, Grande-Bretagne, et de Mr. Kamal Chucri NASR, Manager Financier, résidant au 33 Stafford Court High Street, W8 7DR Kensington, Londres, Grande-Bretagne, sont renouvelés pour une période de deux ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2018.

- Le mandat de Commissaire de Mr. Kamal Chucri NASR, Manager Financier, résidant au 33 Stafford Court High Street, W8 7DR Kensington, Londres, Grande-Bretagne, est renouvelé pour une période de deux ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2018.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016065397/17.

(160027271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

RIEM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 163.301.

—
Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 1^{er} février 2016 il résulte les changements comme suit:

1. Changement de gérant:

Madame KALAKAJOVA Jana, née le 9 juin 1981 à Levoca (Slovaquie), demeurant à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, est nommée en date de la présente assemblée en tant que gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur CHARLIER Emmanuel, né le 22 décembre 1970 à Schirmeck (France), demeurant à L-1948 Luxembourg, 59, rue Louis XIV, démissionne de son poste de gérant technique de la société.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique de la société.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016065528/17.

(160027441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Royon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 146.679.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 02 février 2016

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 02/02/2016 que:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yannick KANTOR de ses fonctions d'administrateur avec effet rétroactif au 31 Décembre 2015.

2. L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Sébastien FEVE de ses fonctions d'administrateur avec effet rétroactif au 4 Janvier 2016.

Luxembourg, le 02 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016065530/18.

(160027371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—
Es wird festgestellt dass die berufliche Adresse der

Herren Dr. Matthias Liermann und Holger Naumann wie folgt lautet:

Mainzer Landstrasse 11-17

D-60329 Frankfurt

Es wird festgestellt dass die berufliche Adresse von

Alexander Smyk wie folgt lautet:

2, boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016065535/16.

(160027179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Seasight Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 192.502.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} février 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Madame Corinne Sophie Shim Muller, Monsieur Johannes Andries van den Berg, et Trustmoore Luxembourg S.A., gérants de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065539/16.

(160026942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

LVHF Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.570.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique du 30 septembre 2015

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission Mme Mélanie LUCADELLO, de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Administrateur, Monsieur Eriks Martinowskis, né le 12 septembre 1980 à Latvia, Lettonie, domicilié 10A, rue Henri M, Schnadt L-2530 Luxembourg, jusqu'au 10 mai 2017

Troisième résolution

L'assemblée prend note du changement d'adresse de l'administrateur délégué à la gestion journalière, Monsieur Vincent Tucci, domicilié 10A, rue Henri M.Schnadt L-2530 Luxembourg au lieu du 7b, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée prend note du transfert de siège du commissaire aux comptes, Fiduciary Tucci & Partners, domicilié 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg au lieu du 7b, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

LVHF LUXE SA

Référence de publication: 2016065362/22.

(160027518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Merck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 177.672.

—
Il résulte des résolutions prises par Merck B.V., Merck Internationale Beteiligungen-GmbH et Merck Holding GmbH, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 février 2016 que:

La nomination en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce pour une durée indéterminée, de Christoph Florian Wagner, né le 12 novembre 1980 à Leipzig, Allemagne, avec une adresse professionnelle située au 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, a été acceptée avec effet immédiat.

Suite à cette décision, le conseil de gerance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Tim Hashagen (gérant de Catégorie A)

Sylvia Barbara Kleemann (gérant de Catégorie A)

Christoph Florian Wagner (gérant de Catégorie A)

Mario Di Stefano (gérant de Catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Pour MERCK HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016065374/24.

(160027349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Miskina Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.588.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 Juin 2015 que Florissant Global Limited, ayant son siège social à Woodbourne Hall, PO Box 3162, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britanniques a été nommé gérant A de la Société, avec effet au 3 Juin 2015 en remplacement de Mr. Richard Hillier, gérant A démissionnaire.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Effigi S.à r.l., gérant de classe B;
- Champel Directors Limited, gérant de classe A;
- Charbon Harald, gérant de classe B;
- Florissant Global Limited, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour Miskina Properties Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016065376/21.

(160027678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

muXtream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.910.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 26 janvier 2016

- Monsieur Lorenzo Barcaglioni, né le 18 avril 1974 à Rome (Italie), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur avec effet au 26 janvier 2016 et Monsieur François Lanners, né le 3 octobre 1948 à Mersch (Luxembourg), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur avec effet au 26 janvier 2016.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017 approuvant les comptes au 31 décembre 2016.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

muXtream S.A.

Référence de publication: 2016064934/17.

(160027787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.592.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement du siège social de l'associé unique Aberdeen European Balanced Property Fund, du 2 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société, Mme Martha Alexaki et Mme Elisabeth Weiland résident désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.
Aberdeen Global Services S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064937/17.

(160026912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement du siège social de l'associé unique Aberdeen European Shopping Property Fund, du 2b Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société, Mme Martha Alexaki et Mme Sarah Barely résident désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2016064951/16.

(160026909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Auto Contrôle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.881.

—
Suite à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2016 de la société AUTO Contrôle, il a été entériné les cessions de parts suivantes:

Madame Spivak Nataliya, cédante, en sa qualité de gérante administrative de la société AUTO Contrôle, demeurant, à L-4243 Esch-sur-Alzette, 78, rue Jean-Pierre Michels déclare accepter:

- la cession de 25 parts au nom de Monsieur Fabrice Laurent, cessionnaire, demeurant, à L-4243 Esch-sur-Alzette, 78, rue Jean Pierre Michels,

- la cession de 75 parts au nom de Madame Back Tatyana, cessionnaire, demeurant, à L-3280 Bettembourg, 72, rue Sigefroi,

Faite et établie à Luxembourg, le 29.01.2016.

Référence de publication: 2016065018/16.

(160027224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Mirko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.224.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 février 2016

En date du 4 février 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Christophe AURAND de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 4 février 2016;
- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-en-Laye, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4th Floor, W1S 2ET Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 4 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- * Monsieur John J. FOSINA, gérant A
- * Monsieur Andrew REID, gérant A
- * Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A
- * Madame Antonella GRAZIANO, gérant B

* Madame Sonia BALDAN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Mirko S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016063881/24.

(160025338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Meng Drogerie +, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 28, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 184.230.

—
AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 5. Februar 2016 geht hervor, dass Herr Pawel HORDYNSKI, geboren am 28. Januar 1978 in Warschau (Polen), geschäftsansässig in PL-01-350 Warschau, Ul. Sternicza 80B, mit sofortiger Wirkung als Aufsichtsratsmitglied bestellt wurde, dies mit einer Mandatsdauer bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung, welche im Geschäftsjahr 2021 stattfindet.

2. Aus dem Protokoll der Beschlüsse des Aufsichtsrats der Gesellschaft vom 6. Februar 2016 geht hervor, dass:

(a) Herr Jacek AUGUSTYNSKI und Herr Michel GALUZA mit sofortiger Wirkung als Vorstandsmitglieder zurückgetreten sind,

(b) Frau Katarzyna BODZIONY, geboren am 2. Juni 1991 in Nowy Sacz (Polen), geschäftsansässig in L-5612 Mondorf-les-Bains, 28 avenue François Clément, mit sofortiger Wirkung als Vorstandsmitglied bestellt wurde, dies mit einer Mandatsdauer bis zum Ablauf der Aufsichtsratssitzung, welche im Geschäftsjahr 2021 stattfindet und welche den Jahresabschluss 2020 prüft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2016063876/21.

(160025023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Batanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 203.384.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of December;

Before Us Me Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company “VICTORY BUSINESS CENTER S.A.”, in abbreviation “VBC S.A.”, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 174540,

duly represented by its sole director Ms. Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, company director, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

here represented by Mr. Johny SILVA FONSECA, private employee, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company (“société anonyme”) under the name of “BATANGA S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company’s object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and

development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favor of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen here below, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION euros (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE euro (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the Second Friday of the month of May at 11:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the “form”) sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: “In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void”.

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2017.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and
 - c) The public limited company "SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.", in abbreviation "SITS S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.
4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, prenamed, is appointed as permanent representative of the director named under c).
5. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.
7. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre;

Par-devant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "VICTORY BUSINESS CENTER S.A.", en abrégé "VBC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

dûment représentée par son administratrice unique Mademoiselle Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Johny SILVA FONSECA, employé privé, demeurant professionnellement au L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "BATANGA S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférents aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2017.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et
 - c) La société anonyme "SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.", en abrégé "SITS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.
4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).
5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.
7. Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SILVA FONSECA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 39394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057907/640.

(160018462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.643.082,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and sixteen, on the seventh of January,

before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight Euros (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirty-three point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.043 (TA EU Acquisitions VII),

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-eight Euros and ninety Cents (EUR 5,420,538.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana),

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL),

(13) Bock Capital EU Acquisitions PG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million three hundred fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.288 (Bock EU Acquisitions PG), and

(14) Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201979 (Bock EU Acquisitions WAG).

Each of the shareholders set forth under (1) to (14) duly represented by Mr. Benjamin Scotti, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a collective power of attorney given under private seal on 7 January 2016.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole shareholders (hereinafter the “Shareholders”) of the company Bock Capital Investors S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538, incorporated on 15 may 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 1511 of 20 July 2007, (the “Company”).

II. The Company has a capital of at twenty-five million four hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 25,443,082.-), divided into:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares),

(ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares),

(iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares),

(iv) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares),

(v) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares),

(vi) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares),

(vii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares),

(viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares),

(ix) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares),

(x) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares),

(xi) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares),

(xii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares),

(xiii) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares) and

(xiv) twelve thousand five hundred (12,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares) of one euro (EUR 1.-) each, being in registered form and referred to as a Share.

III. The Shareholders, represented as above mentioned, have recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda by the present general meeting (the “Meeting”):

Agenda

1. Waiver of any convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty-five million four hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 25,443,082.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares); one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares), one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares), two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares), five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares), one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares), one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares), one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares) and twelve thousand five hundred (12,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares) of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six million six hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 26,643,082.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares; one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Tracker Shares, two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares, one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares and one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class N Tracker Shares of one Euro (EUR 1.-) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of one million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,321,250.-) to be made by Bock EU Acquisitions WAG;

4. Subsequent amendment of article 5.1. § 1 of the Articles in order to reflect the share capital increase.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth here above, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

6. Miscellaneous.

IV. The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty-five million four hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 25,443,082.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares); one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares), one million

two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares), two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares), five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares), one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares), one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares), one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares) and twelve thousand five hundred (12,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares) of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six million six hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 26,643,082.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares; one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Tracker Shares, two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares, one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares and one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class N Tracker Shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., prequalified, hereby represented by Mr Benjamin Scotti, with professional address at 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (which proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed of the purpose of registration), subscribes for one million two hundred thousand (1,200,000) newly issued Class N Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,321,250.-).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of one million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,321,250.-) shall be allocated (i) for one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) to the share capital of the Company and (ii) for one hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 121,250.-) to the legal reserve of the Company.

The aggregate amount of one million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,321,250.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 5.1. § 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at twenty-six million six hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 26,643,082.-), divided into:

- (xv) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (xvi) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (xvii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (xviii) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (xix) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (xx) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (xxi) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
- (xxii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
- (xxiii) twelve thousand five hundred (12,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);

(xxiv) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares);

(xxv) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares);

(xxvi) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares);

(xxvii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares);

(xxviii) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares) and,

(xxix) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares), of one euro (EUR 1.-) each, being in registered form and referred to as a Share.”

Fifth resolution

The Meeting, resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of the Company or Saltgate S.A., to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le septième jour du mois de janvier,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

ONT COMPARU:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 7.079.088,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10,000,000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix-huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (TA EU Acquisitions VII), et

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-huit Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 5.420.538,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana),

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL),

(13) Bock Capital EU Acquisitions PG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.288 (Bock EU Acquisitions PG), et

(14) Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au capital social de douze mille cinq cent et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201979 (Bock EU Acquisitions WAG),

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Benjamin Scotti, dont l'adresse professionnelle est située au 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration collective donnée sous seing privé le 7 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés (ci-après les «Associés») de la société Bock Capital Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538, constituée le 15 mai 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1511 du 20 juillet 2007, (la «Société»).

II. La Société a un capital social de vingt-cinq millions quatre cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.443.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J), un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L), un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) parts sociales traçantes de catégorie M (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie M) et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie N (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie N), ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant par la présente assemblée générale (l'«Assemblée»):

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions quatre cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.443.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) à un montant de vingt-six millions six cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.643.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M et un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total d'un million trois cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.321.250,-) à faire par Bock EU Acquisitions WAG.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 § 1 des Statuts dans le but de refléter la réduction du capital social.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

6. Divers.

L'Assemblée a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions quatre cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.443.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre

cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) à un montant de vingt-six millions six cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.643.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M et un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Benjamin Scotti, dont l'adresse professionnelle est située au 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), souscrit à un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million trois cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.321.250,-).

Cet apport en numéraire d'un montant total d'un million trois cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.321.250,-) sera affecté (i) à hauteur d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) au capital social de la Société et (ii) à hauteur d'un montant de cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 121.250,-) à la réserve légale de la Société.

Le montant total d'un million trois cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.321.250,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, décident consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1. § 1 des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé au montant de vingt-six millions six cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.643.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J), un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L), un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) parts sociales traçantes de catégorie M (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie M) et un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie N (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie N), ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-). ».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille deux cents Euros (EUR 3.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: B. SCOTTI, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016057900/470.

(160018534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

QubicaAMF Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.441.962,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon Premier.

R.C.S. Luxembourg B 108.906.

In the year two thousand sixteen, on the twelfth day of January.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Qubica Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of nine million one hundred one thousand six hundred euro (EUR 9,101,600.-), having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.598 (the "Sole Shareholder" or the "Absorbing Company"),

here duly represented by Ms. Stessie Soccio, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that it represents the entire share capital of QubicaAMF Worldwide S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven million four hundred forty-one thousand nine hundred sixty-two euro (EUR 7,441,962.-) having its registered office at 54-56, boulevard Napoléon Premier, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.906, and incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 8 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1107 dated 27 October 2005. The articles of association were amended for the last time on 30 October 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 3265 on 4 December 2015.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, takes and requests the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Company was held by the Absorbing Company and QU2 S.A. a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.892

(the “Absorbed Company A” and together with the Company are referred to as the “Absorbed Companies”). The Absorbing Company and the Absorbed Company A held each fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. The Absorbing Company and the Absorbed Companies referred to as the “Merging Company”.

Pursuant to a merger plan adopted on 7 December 2015 in front of the notary and published in compliance with article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), in the Mémorial C on 12 December 2015, number 3328 (the “Merger Plan”), the Absorbed Company A has been absorbed by the Absorbing Company whereby the Absorbing Company acquired by way of universal succession all the assets and liabilities of the Absorbed Company A, including the entire rights of the Absorbed Company A in the Company (the “Merger by Absorption”). Subsequently the Absorbing Company, that was holding one hundred per cent (100%) of Company, as a result of the Merger by Absorption, absorbed the Company by way of simplified merger (the “Simplified Merger”). By effect of the Simplified Merger the Absorbing Company acquired by way of universal succession all the assets and liabilities of the Company, including its intellectual and industrial property rights. The Simplified Merger has been performed provided that the Merger by Absorption was duly completed.

The Simplified Merger, once performed following the completion of the Merger by Absorption, shall have the following legal effects as of the Effective Date (as defined below):

(i) the Absorbing Company shall acquire all the assets and liabilities of the Company, including its industrial and intellectual property rights, by way of universal succession;

(ii) the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Company towards third parties;

(iii) the rights and claims comprised in the assets of the Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto;

(iv) the Absorbing Company shall continue to perform the obligations of the Company under any agreements to which the latter is a party;

(v) any claims and debts existing at the Effective Date between the Merging Companies shall be cancelled upon the completion of the Mergers; and

(vi) the Simplified Merger shall entail the transfer by the Company of all its assets and liabilities, without exception, to the Absorbing Company, so that the Company shall be dissolved without liquidation after the completion of the Simplified Merger.

The Merger by Absorption and the Simplified Merger (the “Mergers”) have been implemented, respectively, in compliance with the articles 261 and the followings, and the articles 278 and the followings of the Law.

In compliance with article 267 (1) of the Law, the Sole Shareholder had due knowledge of:

(i) the Merger Plan, as it has been published and pursuant to which the Absorbing Company absorbed the Absorbed Company A and the Company further to the Mergers and the sequence described in the Merger Plan; and of

(ii) the annual accounts and the management reports of the last three (3) financial years of the Merging Companies if applicable.

The Sole Shareholder of the Company resolved to waive its rights to (i) the preparation of interim financial statement, which is provided by article 267(1) of the Law, (ii) the preparation of the management report in accordance with article 265(3) of the Law, (iii) the appointment of an independent auditor (réviseur d’entreprises) and the review of the Merger Plan by such an independent auditor (réviseur d’entreprises) as permitted by article 266(5) of the Law.

In the same vein, the Sole Shareholder resolved to waive its right to examine the interim accounts of the Merging Companies, which is provided by the provisions of article 267(1) of the Law.

The documents listed in article 267(1) of the Law were put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company at the registered offices of Merging Companies prior to the publication of the Merger Plan.

The Sole Shareholder being fully aware of the background and terms and conditions of the Merger Plan, have waived its right to the one month period running as from the date of publication of the Merger Plan during which the documents listed in article 267(1) of the Law could be examined.

THEREFORE, the Sole Shareholder of the Company resolves to approve the Mergers made in accordance with the Merger Plan adopted in front of the undersigned notary on 7 December 2015 and published in the Mémorial C number 3328 on 12 December 2015.

On 31 December 2015, the Company has resolved that the Mergers were effective inter partes since 1 January 2015, and were subject to the approval by the general meeting of the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company A (the “Effective Date”), such approval is given under these resolutions.

The Sole Shareholder of the Company further has resolved on 31 December 2015 to approve that as of the Effective Date, all operations and transactions of the Company and the Absorbed Company A were considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

The Company states that, by transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company under universal succession of title, the Company will cease to exist at the Effective Date.

The Mergers shall be effective towards third parties on the date of the publication of these present resolutions of the Sole Shareholder of the Company approving the Mergers in accordance with article 273 of the Law (the “Final Effective Date”).

Second Resolution

Following the above resolution, the Sole Shareholder resolves to approve the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies’ Register as of the Final Effective Date.

The undersigned notary declares having verified the compliance with the conditions enumerated in articles 257 and following of the Law and states that the Mergers were approved in accordance with the legal requirements, subject to the approval of the Mergers by the shareholders of the Company, the Absorbed Company A and the Absorbing Company.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille seize, le douze janvier.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Qubica Holdings S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de neuf millions cent un mille six cents euros (EUR 9.101.600,-), ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.598 (l’ «Associé Unique» ou la «Société Absorbante»),

ici représentée par Melle Stessie Soccio, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter qu’il représente l’intégralité du capital social de QubicaAMF Worldwide S.à r.l. (ciaprès la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le capital social est de sept millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 7.441.962,-), ayant son siège social au 54-56, boulevard Napoléon Premier, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.906 et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg le 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1107 en date du 27 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 30 octobre 2015 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 3265 en date du 4 décembre 2015.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, adopte et requiert le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

La Société était détenue par la Société Absorbante et QU2 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.892 (la «Société Absorbée A» et ensemble avec la Société les «Sociétés Absorbées»). La Société Absorbante et la Société Absorbée A détenaient chacune cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont collectivement dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

En vertu d’un projet de fusion adopté le 7 décembre 2015 devant le notaire et publié conformément à l’article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu’amendée (la «Loi»), dans le Mémorial C en date du 12 décembre 2015, numéro 3328 (le «Projet de Fusion»), la Société Absorbée A a été absorbée par la Société Absorbante et ainsi la Société Absorbante a acquis par voie de transmission universelle du patrimoine l’entière des actifs et passifs de la Société Absorbée A, y compris ses droits dans la Société (la «Fusion par Absorption»). Ultérieurement la Société Absorbante, détenant la Société à cent pour cent (100%) à l’issue de la Fusion par Absorption, a absorbé la Société par fusion simplifiée (la «Fusion Simplifiée»). Par l’effet de la Fusion Simplifiée, la Société Absorbante a acquis par voie de transmission universelle du patrimoine l’entière des actifs et passifs de la Société, y compris ses droits de propriété intellectuelle et industrielle. La Fusion Simplifiée a été réalisée à la condition que la Fusion par Absorption ait été exécutée au préalable.

La Fusion Simplifiée, laquelle sera effectuée après la réalisation de la Fusion par Absorption, aura les effets suivants à compter de la Date Effective (telle que définie ci-dessous):

(i) la Société Absorbante devra acquérir l'intégralité des actifs et passifs de la Société, incluant tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle, par voie de transmission universelle du patrimoine;

(ii) la Société Absorbante devra se subroger à tous les droits et obligations de la Société à l'égard des tiers;

(iii) les droits et revendications inclus dans les actifs de la Société devront être transférés à la Société Absorbante avec toutes les sûretés réelles ou personnelles qui s'y rattachent;

(iv) la Société Absorbante devra continuer à remplir les obligations de la Société résultant de tous contrats dont cette dernière est partie;

(v) toutes les revendications et dettes existantes à la Date Effective entre les Sociétés Fusionnantes devront être annulées une fois les Fusions réalisées; et

(vi) la Fusion Simplifiée devra entraîner le transfert par la Société de tous les actifs et passifs, sans exception, à la Société Absorbante, afin que la Société soit dissoute, sans liquidation à la réalisation de la Fusion Simplifiée.

La Fusion par Absorption et la Fusion Simplifiée (les «Fusions») ont été effectuées respectivement, conformément aux articles 261 et suivants, et aux articles 278 et suivants de la Loi.

Conformément à l'article 267 (1) de la Loi, l'Associé Unique a eu parfaite connaissance du:

(i) Projet de Fusion, tel qu'il a été publié et selon lequel la Société Absorbante a absorbée la Société Absorbée A et la Société conformément aux Fusions et à la séquence décrite dans le Projet de Fusion; et des

(ii) comptes intérimaires et rapports de gestion pour les trois (3) derniers exercices fiscaux des Sociétés Fusionnantes, le cas échéant.

L'Associé Unique a décidé de renoncer à ses droits à (i) la préparation des comptes intérimaires conformément à l'article 267(1) de la Loi, (ii) la préparation du rapport de gestion conformément à l'article 265(3) de la Loi, (iii) la nomination d'un réviseur d'entreprises et la révision du Projet de Fusion par ce réviseur d'entreprises tel que prévu par l'article 266(5) de la Loi.

Dans le même ordre d'idée, l'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit d'examiner les comptes intérimaires des Sociétés Fusionnantes prévu par l'article 267(1) de la Loi.

Les documents listés à l'article 267(1) de la Loi ont été mis à la disposition de l'Associé Unique de la Société aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes avant la publication du Projet de Fusion.

L'Associé Unique ayant parfaite connaissance du contexte et des termes et conditions du Projet de Fusion, ont renoncé à leur droit à une période d'un mois à compter de la date de publication du Projet de Fusion durant laquelle les documents listés à l'article 267(1) de la Loi peuvent être examinés.

PAR CONSÉQUENT, l'Associé Unique de la Société décide d'approuver les Fusions conformément au Projet de Fusion adopté devant le notaire susmentionné le 7 décembre 2015 et publié au Mémorial C numéro 3328 en date du 12 décembre 2015.

Le 31 décembre 2015, la Société a décidé que les Fusions avaient pris effet inter partes depuis le 1^{er} janvier 2015, à condition que les Fusions aient été approuvées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée A (la «Date Effective»), une telle approbation est d'ailleurs donnée dans les présentes résolutions.

L'Associé Unique de la Société a également décidé le 31 décembre 2015 d'approuver qu'à compter de la Date Effective, toutes les opérations et les transactions de la Société et de la Société Absorbée A soient considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

La Société indique qu'à l'issue du transfert de l'entière des actifs et des passifs de la Société vers la Société Absorbante, à l'instar d'une transmission universelle de patrimoine, la Société cessera d'exister à compter de la Date Effective.

Les Fusions seront effectives vis-à-vis des tiers à la date de publication des présentes résolutions de l'Associé Unique de la Société l'approbation les Fusions conformément à l'article 273 de la Loi (la «Date Effective Finale»).

Seconde Résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide d'approuver la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de la Date Effective Finale.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié la conformité avec les conditions énumérées aux articles 257 et suivants de la Loi et acte l'approbation des Fusions en conformité avec les obligations légales, sujette à l'approbation des Fusions par les associés de la Société, de la Société Absorbée A et de la Société Absorbante.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Soccio, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016057655/208.

(160017600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Curesto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 203.358.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Mladen SOLOMUN, geboren am 27. Dezember 1975 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in 187, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg welcher seinerseits hier vertreten wird durch Frau Leyla GÜRBÜZEL, Juristin, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, aufgrund zweier privatschriftlicher Vollmachten, ausgestellt in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 23. November 2015.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die direkte und indirekte Beteiligungnahme an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorgenannten Art bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vornehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobilien- und Immobiliengeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Curesto Holding S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet und im Falle eines einzigen Geschäftsführers wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die einhundert (100) Gesellschaftsanteile wurden von Herr Mladen SOLOMUN, vorgeannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt:

Herr Fotios KARAMANIDIS, geboren am 2. Dezember 1977 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in 72, Route d'Ar-lon, Wohnung 14, L-1150 Luxemburg (A Geschäftsführer), und Herr Joram MOYAL, Avocat à la Cour, geboren am 26. Juni 1971 in Kaiserslautern, mit professioneller Anschrift in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg (B Geschäftsführer).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Gürbüzet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 décembre 2015. 2LAC/2015/29353. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057951/182.

(160018030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Trina Solar (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.772.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.461.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of January.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trina Solar (Luxembourg) Holdings, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 149268 (the "Sole Shareholder"),

being the sole shareholder of Trina Solar (Luxembourg), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of thirteen million seven hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 13,772,500.-) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 147461, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1647 of 26 August 2009, amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger,

then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 April 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1170 of 4 June 2010.

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal with full power of substitution given on 18 January 2016.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of article 11 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, email or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, email or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trina Solar (Luxembourg) Holdings, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149268 (l'«Associé Unique»),

associé unique de Trina Solar (Luxembourg), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de treize millions sept cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 13.772.500.-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147461, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 26 juin 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1647 du 26 août 2009, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 7 avril 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170 du 4 juin 2010;

ici dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée sous seing privé le 18 janvier 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, qui doit se lire désormais comme suit:

«Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées par tous

les gérants, sur un document unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique, ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions signées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2053. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057764/95.

(160017727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.268.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of January.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trina Solar (Singapore) Pte. Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 8 Cross Street, PWC Building, Singapore 048424, registered with the trade and companies' register of Singapore under number 200914191N (the "Sole Shareholder"),

being the sole shareholder of Trina Solar (Luxembourg) Holdings, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 149268, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 March 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2367 of 4 December 2009;

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal with full power of substitution given on 18 January 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of article 11 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, email or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, email or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single docu-

ment showing all signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trina Solar (Singapore) Pte. Ltd., une société constituée et existant selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 8 Cross Street, PWC Building, Singapore 048424, immatriculée au Registre de Singapour sous le numéro 3200914191N (l'«Associé Unique»),

associé unique de Trina Solar (Luxembourg) Holdings, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149268, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 6 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2367 du 4 décembre 2009;

ici dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée sous seing privé le 18 janvier 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, qui doit se lire désormais comme suit:

«Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées par tous les gérants, sur un document unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique, ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions signées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2052. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057765/90.

(160017726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Top Pro Sport Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.100.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TPSI S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and existing under Luxembourg laws, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182804,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the public limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Top Pro Sport Investment S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143100, established pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated October 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2936, dated December 10, 2008, and whose articles of association have never been amended since then.

Resolutions

I. The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, and resolves to dissolve anticipatively the Company.

II. The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

III. The sole shareholder resolves to take over all the assets, liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown.

IV. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of directors of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

V. The sole shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation.

VI. The sole shareholder resolves that the accounts and other documents of the Company shall remain for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TPSI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182804,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Top Pro Sport Investment S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143100, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2936, en date du 10 décembre 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

Résolutions

I. L'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

II. L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

III. L'actionnaire unique décide de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour.

IV. L'actionnaire unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

V. L'actionnaire unique décide de prononcer la clôture de la liquidation.

VI. L'actionnaire unique décide que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057772/89.

(160017510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**BSB-LU, Vermeg Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. BSB-LU, Business Solutions Builders (Luxembourg)).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Business Solutions Builders (Luxembourg)», en abrégé «BSB-LU» ou «BSB Luxembourg», ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B56277,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 619 du 29 novembre 1996, dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 9 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 837 du 3 octobre 2001; et à plusieurs reprises suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2765 du 13 novembre 2008; du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1725 du 24 août 2010; du 16 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 940 du 11 avril 2012.

L'assemblée est ouverte à 12.10 heures sous la présidence de Madame Géraldine Nucera, juriste, demeurant professionnellement à Hesperange, qui désigne comme secrétaire Madame Babsi Sinnes, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1.- Changement de dénomination sociale en «Vermeg Luxembourg»;

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Vermeg Luxembourg.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de «Business Solutions Builders (Luxembourg)», en abrégé «BSB-LU» ou «BSB Luxembourg» en «Vermeg Luxembourg».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner en conséquence à l'article 1^{er} des statuts la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Vermeg Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.25 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Nucera, B. Sinnes, F. Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057904/63.

(160018562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.